

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 126

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Participation au financement de l'O.P.A.H de la copropriété "Résidence Plombières"
2018-2023

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 60**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 080 000 € chapitre 204, pour participer au financement des travaux engagés par les propriétaires privés dans le cadre des dispositifs d'Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou des Programmes d'Intérêt Général (P.I.G.).

Il vous est à présent proposé d'étudier une nouvelle demande d'intervention départementale en O.P.A.H.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La Métropole Aix-Marseille-Provence ayant la compétence habitat sur son territoire, souhaite mettre en œuvre une O.P.A.H. copropriété de la « Résidence Plombières » pour une durée de 5 ans à compter de l'année 2018.

La Métropole et la Ville délibéreront respectivement les 30 mars et 6 avril prochains.

Située en limite Nord du quartier de Saint Mauront, bordée par le noyau villageois de la butte de Saint Mauront, la passerelle de plombières, la caserne Cardot et le boulevard de la révolution, la copropriété se compose de 285 logements. Construite de 1961 à 1963, il s'agit d'une construction en béton constituée d'un ensemble de 3 immeubles.

Vous trouverez en annexe I les principales caractéristiques résultant de l'étude pré-opérationnelle de l'O.P.A.H. engagée en 2013, ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif d'intervention.

La participation départementale au financement des travaux engagés par les propriétaires, est estimée à un montant global de 182 664 € sur les 5 années de l'O.P.A.H..

Pour les 3 premières années de mise en œuvre du dispositif, un crédit de 62 082 € est sollicité, au titre du financement de la 1^{ère} phase de travaux (sécurité des équipements communs) et d'une partie de la 2^{ème} phase (conservation des immeubles).

Pour alléger la charge financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il est prévu, à la signature de la convention de programme, le règlement en sa faveur d'une avance de 30 % calculée sur le montant de l'enveloppe nécessaire au financement prévisionnel des travaux pour les trois premières années de l'O.P.A.H., soit 18 625 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à :

- la participation départementale à l'O.P.A.H. copropriété de la « Résidence Plombières » 2018-2023 ;
- l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 182 664 € sur la durée de l'O.P.A.H. ;

- l'engagement d'un crédit de 62 082 € au titre du financement de la 1^{ère} phase de travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années de l'O.P.A.H 2018-2023 ;
- et de m'autoriser à signer la convention de l'O.P.A.H. copropriété de la « Résidence Plombières » 2018-2023, présentée en annexe II ;
- la désignation pour représenter le Conseil Départemental au Comité de Pilotage de l'O.P.A.H de M.....
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL